



communiqué de presse
26 juin 2015

La nouvelle aide pour les « maires bâtisseurs », un levier important du contrat de plan État -Région en faveur de la construction de logements en Île-de-France

A la suite de la publication ce jour du décret portant création d'un dispositif d'aide aux communes participant à l'effort de construction de logements, **Sylvia Pinel, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité**, a annoncé la mise en place au niveau national d'une aide dotée d'un fonds de 100 millions d'euros.

Cette aide, d'un montant de 2 000 euros par logement construit au-delà du taux de croissance normal du parc existant (1 %), sera versée aux communes dès le second semestre 2015 sur la base des permis de construire accordés au premier semestre. Elle est limitée aux communes situées en "zone tendue" (zones A bis, A et B1), dans lesquelles le potentiel financier par habitant ne dépasse pas 1 030 euros par mois (sauf pour les communes dans le périmètre d'une opération d'intérêt national ou faisant l'objet d'un contrat de développement territorial selon la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris).

Ce dispositif constitue l'un des leviers importants du volet territorial du contrat de plan État-Région, approuvé le 19 juin dernier par le Conseil régional d'Île-de-France en faveur de l'accompagnement des territoires bâtisseurs. Il est en effet complémentaire du dispositif adopté concomitamment par la Région, les deux dispositifs visant à aider le financement des équipements publics et des infrastructures nécessaires à l'accueil de nouveaux ménages pour les collectivités contribuant significativement à **l'objectif de 70 000 nouveaux logements par an.**

L'État et la Région créent ainsi les conditions favorables à la relance de la production de logements en Île-de-France.

Retrouvez le décret en ligne :

<http://legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/6/24/ETLL1511658D/jo/texte>

Contact presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France / pref-communication@paris.gouv.fr / 01 82 52 40 25

Suivez l'actualité de la Préfecture de région sur :

Twitter : <https://twitter.com/comprefparisidf>

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>